

Date de dépôt : 11 janvier 2010

Rapport

de la Commission du logement chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Antoine Bertschy, Yves Nidegger, Stéphane Florey, Olivier Wasmer, Eric Leyvraz, Gilbert Catelain et Philippe Guénat pour des logements d'urgence à destination des fonctionnaires internationaux

Rapport de M. Marcel Borloz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission du logement, présidée par M. Christophe Aumeunier, a étudié la motion 1860 lors des séances du 5 octobre et du 26 octobre 2009, en présence de M. Michel Buergisser, directeur général de l'office du logement (DCTI). Les procès verbaux ont été tenus par M^{me} Camille Selleger. Qu'elle soit remerciée pour la fidèle restitution des travaux de la commission.

Présentation de la motion

L'un des auteurs indique que la problématique du logement des fonctionnaires à Genève est relativement grave, car ces personnes n'ont souvent pas le temps de préparer leur arrivée dans le canton. A leur arrivée à Genève, le CAGI s'occupe d'eux et les met en relation avec des agences de relocation. Cependant, ces agences de relocation n'ont plus d'appartements disponibles et il est difficile de trouver des solutions de logements pour les fonctionnaires internationaux. Il est d'autant plus crucial de s'attaquer à ce problème que lors des dernières votations (OMC), la population de la Ville de Genève a démontré son attachement à la fonction internationale présente à Genève. Il a cependant conscience qu'en raison de la pénurie de logements à Genève, les pistes à explorer sont étroites.

Questions et commentaires

M. Buergisser indique qu'il a été auditionné par le comité diplomatique, qui réunit l'Etat-hôte et des représentants de l'ensemble des missions permanentes auprès de l'ONU au sujet de la problématique du logement des fonctionnaires internationaux. La fondation Terra et Casa a pour vocation de s'adresser aux internationaux. Cette fondation a des projets en cours. Par ailleurs, le CAGI a développé son secteur logement. Le DCTI a des contacts avec le nouvel administrateur du centre et le responsable du service logement. Une collaboration est actuellement développée avec le CAGI afin que les logements soient conservés au sein d'une espèce de parc pour internationaux. Une des hypothèses de travail est que le CAGI travaille de concert avec les promoteurs afin qu'il devienne locataire de certains logements dans le but de les mettre à disposition des fonctionnaires internationaux.

Le président indique qu'à titre personnel, il a toujours été très réticent sur une forme d'arrangement entre le CAGI et les promoteurs, car dans ce cas-là, on enlève une épine du pied du Conseil d'Etat, qui doit construire des logements pour tous les Genevois. Il y a un réel danger à privilégier les internationaux au détriment des Genevois.

Une commissaire (Ve) estime que le problème se pose pour les fonctionnaires internationaux venant pour 3 à 6 mois. Elle demande s'il y a une solution particulière pour cette catégorie de fonctionnaires.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de solution pour cette catégorie particulière, mais un certain nombre de projets constructifs (Chavannes-des-Bois, Trembley, route de Ferney) sont menés actuellement afin d'offrir des logements nouveaux aux fonctionnaires internationaux.

Un commissaire (R) s'interroge sur le considérant 5, qui cite « le personnel des missions diplomatiques ». Or, cette catégorie de personnes n'est pas comprise dans ce qu'on appelle « fonctionnaires internationaux ». Il conviendrait donc de modifier ce considérant et de citer « le personnel de la Genève internationale » qui constitue la clientèle du CAGI.

Il lui est répondu que l'on ne peut pas modifier un considérant, mais seulement les invites.

Un commissaire (PDC) revient sur l'intervention du président. Il indique qu'il est en effet politiquement délicat de soutenir un projet privilégiant les fonctionnaires internationaux alors que de nombreux habitants peinent à trouver un logement. Il souligne cependant que sa position est plutôt favorable à cette motion. Si l'on ne vote pas cette motion, cela signifie que

l'on est contre les fonctionnaires internationaux. Mais il faudrait retravailler cette motion afin de concilier les deux objectifs.

Le président demande si cette dernière intervention visait à proposer une résolution en parallèle de la M 1860.

Il est répondu que son souhait est que le Conseil d'Etat fasse un certain nombre de propositions afin que la commission puisse modifier les invites de cette motion.

M. Buergisser indique que le Conseil d'Etat pourrait répondre par le biais d'un rapport sur la politique mise en œuvre à ce sujet si l'invite visait à décrire comment le Conseil d'Etat peut œuvrer dans le sens du logement d'urgence pour les fonctionnaires internationaux.

Un commissaire (R) note que l'on peut modifier une invite en tout temps. Il propose donc de modifier l'invite avec l'accord des motionnaires.

Les motionnaires répondent qu'ils sont favorables à cette manière de procéder.

Le président demande si les commissaires souhaitent proposer des amendements à l'invite.

Après quelques minutes de débat et diverses propositions, il est proposé l'invite suivante :

« à développer une stratégie proactive permettant de répondre aux besoins de logements de la Genève internationale »

Le Président passe au vote de l'amendement, modifiant l'invite de la M 1860, tel qu'il vient d'être proposé. Il est **accepté** par :

Pour :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	0
Abstentions :	0

Le Président procède ensuite au vote de la motion ainsi modifiée. Elle est **acceptée** par :

Pour :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	0
Absentions :	0

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la Commission du logement vous propose de suivre son préavis et de renvoyer la M 1860 au Conseil d'Etat.

La majorité de la Commission vous propose que cette motion soit traitée aux extraits.

Proposition de motion (1860)

pour des logements d'urgence à destination des fonctionnaires internationaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance considérable de la Genève internationale pour notre canton ;
- les retombées économiques très importantes résultant de la présence des organisations internationales ;
- l'image de Genève dans le monde et plus particulièrement au sein de la communauté internationale ;
- la concurrence féroce qui oppose les villes du monde entier pour l'accueil des organisations internationales et des multiples conférences qui en résultent ;
- que nombre de fonctionnaires internationaux proviennent de pays aux moyens financiers gouvernementaux limités ;
- la crise du logement endémique que vit notre canton ;
- le prix exorbitant des rares logements encore libres sur le territoire genevois ;
- que le Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI) est une pièce essentielle de la politique d'accueil des fonctionnaires internationaux à Genève ;
- le savoir-faire du CAGI dans l'accueil et l'assistance dans les démarches des fonctionnaires internationaux en vue de trouver un logement,

invite le Conseil d'Etat

à développer une stratégie proactive permettant de répondre aux besoins de logements de la Genève internationale.